

Image not found or type unknown



## durée de validité d'un bon achat

Par **DUTEL Katia**, le **06/01/2019** à **13:42**

Bonjour,

En tant que commerçant peut-on mettre une durée de validité sur des bons d'achats (exemple : 6 mois), quelle est la durée légale ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **06/01/2019** à **13:53**

Bonjour,

Il n'y a aucune réglementation en la matière.

Un "bon d'achat" est un acte commercial, c'est donc le commerçant qui décide de sa durée de validité.